



## I SERVICES ADMINISTRATIFS

DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE  
COMMUNE DE MIREPOIX  
Numéro de dossier : **109/2026**

### **ARRÊTÉ POUR ANNULATION DE COMPÉTITIONS SPORTIVES SUR LE TERRAIN ANNEXE ET TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL EN RAISON DES PRÉCIPITATIONS**

LE MAIRE DE MIREPOIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la circulaire ministérielle Jeunesse et Sports n° 267 du 31 Mars 1964,

Considérant qu'en raison des conditions atmosphériques, il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation des **terrains annexes et d'entraînements** du complexe sportif municipal,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Les **terrains annexes et d'entraînements** du stade municipal sont déclarés impraticables à compter du Mardi 10/02/2026 jusqu'au Dimanche 15/02/2026 inclus.

##### **ARTICLE 2 :**

Les entraînements prévus sur ces terrains sont annulés.

##### **ARTICLE 3 :**

Cette décision entraîne comme conséquence l'interdiction de pénétrer sur le dit terrain et donc l'utilisation des installations qui le constituent.

S'il y avait un contrevenant, il s'exposerait à assumer seul la responsabilité et les conséquences de tout dommage qui surviendrait en raison de cette utilisation.

##### **ARTICLE 4 :**

Le Maire de Mirepoix, Mme la Directrice Générale des Services, la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirepoix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mirepoix, le 10/02/2026

Le Maire,

Xavier CAUX

